

RÈGLEMENT DU JEU [COSMOS JACKPOT]

ARTICLE 1. COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR ET DATES DU JEU

La société VENTE-PRIVEE.COM, société anonyme enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 434317293 dont le siège social est situé au 249 avenue du Président Wilson - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS (ci-après désignée « VENTE-PRIVEE.COM »), organise du **31/10/2025 à 7h00 au 12/11/2025 à 06h59** (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu sans obligation d'achat (ci-après désigné le « Jeu ») dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après.

Le Jeu sera accessible sur l'email dédié à ce jeu concours envoyé par Veepee que le membre recevra dans sa boîte mail.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, membre de VENTE-PRIVEE.COM, à l'exclusion du personnel de VENTE-PRIVEE.COM et de leur famille : conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs (ci-après désignés le(s) « Participant(s) »).

Chaque Participant aura la possibilité de participer plusieurs fois pendant toute la durée du Jeu, dans la limite d'une participation par jour (24 heures).

Dans le cas où un Participant effectue plusieurs participations dans la journée, il ne sera tenu compte que de la première participation.

Si un Participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La seule participation au Jeu implique l'acceptation, par le Participant, de l'intégralité du présent règlement (ci-après désigné le « Règlement »).

ARTICLE 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin de participer au Jeu, chaque Participant doit impérativement :

- Se rendre sur le Site Veepee pendant la durée du Jeu et se connecter à son compte ou s'inscrire ;
- Passer une commande d'au moins 200€ (deux cent euros) sur l'une des ventes Cosmos Days, hors frais de port ;
- Cliquer sur le bandeau "Cosmos Jackpot" situé sur la page d'accueil ou dans l'onglet "Maison" du Site Veepee ou sur Le Club, ou dans les emails dédiés au dispositif ;
- Renseigner son adresse email ;
- Remplir les champs obligatoires du formulaire de participation et accepter le Règlement avant de cliquer sur " Je participe " pour valider sa participation.

Seuls les Participants, validant le formulaire, participeront au tirage au sort.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la faculté de procéder, à tout moment, à toutes les vérifications qui s'imposent afin de contrôler la validité des participations au Jeu. Toute participation devra être loyale.

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites, frauduleuses ou réalisées de manière contrevenante au Règlement. VENTE-PRIVEE.COM se réserve le droit de poursuivre en justice les Participants qui auraient fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait voir sa responsabilité engagée vis-à-vis des conséquences sur d'autres Participants des fraudes commises par certains Participants.

ARTICLE 5. DÉSIGNATION ET INFORMATION DU GAGNANT

A l'issue du Jeu et après avoir vérifié l'éligibilité des Participants et le respect du Règlement, un tirage au sort sera effectué parmi tous les Participants pour désigner 2 (deux) gagnants, par la SCP GUERIN et BOURGEAC, Huissiers de Justice, située au 130 rue de Courcelles (75017), qui se sont assurés de sa régularité, au plus tard le 01/12/2025.

Le gagnant sera personnellement averti par VENTE-PRIVEE.COM par courrier électronique, à l'adresse préalablement communiquée à VENTE-PRIVEE.COM dans son espace membre, au plus tard le 15/12/2025. Le gagnant devra répondre avant le 28/12/2025.

Le nom du gagnant sera disponible auprès de : VENTE-PRIVEE.COM - Jeu [COSMOS JACKPOT] - MARKETING SERVICES - 249 avenue du Président Wilson - 93210 Saint-Denis FRANCE

ARTICLE 6. LOT

Les deux gagnants se verront attribuer le lot suivant :

- 13 (treize) bons de réduction électroniques, soient 7 (sept) bons de réduction d'une valeur de 100€ (cent euros) et 6 (six) bons de réduction d'une valeur de 50€ (cinquante euros), soit au total 1000€ (mille euros) de bons de réduction électroniques :
 - Utilisables sur le site internet <https://www.veepee.fr> ou l'application mobile Veepee Valables pendant 1 (un) an à compter de sa mise à disposition depuis la rubrique "Mon compte" / "Mes bons d'achat et promotions",
 - Utilisables uniquement sur les offres éligibles **vendues par Veepee** (information sur le nom du vendeur à l'intérieur des fiches descriptives des offres) à l'exception des ventes Return, Les Presque Parfaits et Veepee Hours ainsi que les offres de prestation de loisirs et de services.
 - Chaque bon de réduction est utilisable en une seule fois, pour toute commande d'un montant minimum de 40€ d'achat (hors frais de port), sur tout le site.
 - Non nominatif.
 - Les bons de réduction ne sont pas cumulables avec d'autres bons de réduction.
 - Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou offres comprenant un code avantage.
 - **Non remboursable et non restituable.**

Tout coût additionnel nécessaire à l'entrée en possession et à la jouissance du lot, à l'exception des frais d'envoi, est à l'entière charge du gagnant sans qu'il puisse en demander le remboursement ou une quelconque compensation à VENTE-PRIVEE.COM.

Chaque lot est strictement nominatif et, à ce titre, n'est pas cessible.

Si le gagnant ne pouvait ou ne voulait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation. En aucun cas, le lot ne pourra être échangé ou remboursé contre son équivalent en numéraire ou sous toute autre forme.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la possibilité, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à un cas de force majeure, de substituer à tout moment le lot proposé par un autre lot d'une valeur équivalente.

ARTICLE 7. MISE À DISPOSITION DU LOT

Le lot sera envoyé par voie électronique par VENTE-PRIVEE.COM, à l'adresse électronique communiquée par le Participant, au plus tard le 28/01/2026.

Chaque gagnant doit veiller à l'exactitude de ses coordonnées. En cas de changement de coordonnées, il appartient au gagnant de communiquer ses nouvelles coordonnées sans délai, afin que VENTE-PRIVEE.COM puisse procéder à l'attribution de son lot.

Il est expressément précisé que VENTE-PRIVEE.COM ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées, ou si le gagnant ne répondait pas dans le délai imparti.

En tout état de cause, si VENTE-PRIVEE.COM se trouve dans l'impossibilité d'attribuer le lot au gagnant pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment liées à ses fournisseurs ou à un cas de force majeure, aucune contrepartie financière ou sous tout autre forme ne pourra être réclamée par le gagnant.

Les éventuels lots qui n'auraient pu être attribués le seront aux deux suppléants tirés au sort.

ARTICLE 8. DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le Règlement est déposé auprès de la SCP GUERIN et BOURGEAC, Huissiers de Justice, située au 130 rue de Courcelles (75017), qui se sont assurés de sa régularité.

Le Règlement est adressé, à titre gratuit, à tout Participant qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : *VENTE-PRIVEE.COM - Jeu [COSMOS JACKPOT] - MARKETING SERVICES - 249 avenue du Président Wilson - 93210 Saint-Denis FRANCE*

Les frais d'affranchissement de la demande d'envoi du Règlement pourront être remboursés à tout Participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du Règlement, selon les modalités suivantes :

- le Participant devra indiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale et adresse électronique) et envoyer sa demande avant le 12/11/2025 (cachet de La Poste faisant foi) ;
- le remboursement du timbre se fera sur la base du tarif « Ecopli » en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g à destination de la France ;

- il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) ;
- Le remboursement s'effectuera dans un délai maximum de trente jours à compter du lendemain de la réception de la demande (cachet de La Poste faisant foi).

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 12/11/2025 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion liés à la participation au Jeu ainsi que les frais d'affranchissement de cette demande, pourront être remboursés, dans les conditions détaillées ci-dessous, à tout Participant qui en fait la demande écrite avant le 12/11/2025 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : *VENTE-PRIVEE.COM - Jeu [1 000 EUROS ET DES HEUREUX] - MARKETING SERVICES - 249 avenue du Président Wilson - 93210 Saint-Denis FRANCE*

Cette demande comprendra impérativement :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du Participant ;
- La date et l'heure de sa participation ;
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 12/11/2025 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le remboursement s'effectuera exclusivement par chèque, en euros, dans un délai maximum de trente jours à compter du lendemain de la réception de la demande (cachet de La Poste faisant foi). Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale). Pour les frais de connexion, le Participant sera remboursé d'une somme forfaitaire de 0,12 euros par minute dans la limite des cinq minutes de connexion, soit 0,60 euros. Pour les frais d'affranchissement, le Participant sera remboursé sur la base du tarif « Ecopli » en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g à destination de la France.

Toutefois, toute connexion Jeu effectuée gratuitement ou sur une base forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, fibre, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le Participant de se connecter au Jeu et d'y participer ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du Participant, sous peine d'être passible de poursuites.

ARTICLE 10. DONNÉES PERSONNELLES

Pour l'organisation du Jeu, VENTE-PRIVEE.COM utilise les données personnelles d'identification collectées auprès du Participant lors de sa participation (ci-après les « Données Personnelles »).

Les Données Personnelles sont destinées à la société VENTE-PRIVEE.COM afin que cette dernière puisse procéder à l'attribution du lot.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Participant peut exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression et de portabilité de ses Données Personnelles. Ces droits peuvent être exercés sous réserve du respect de certaines conditions.

Si le Participant estime, après avoir contacté VENTE-PRIVEE.COM, que ses droits ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour exercer ses droits, le Participant peut adresser sa demande en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse de courrier électronique ou postale) par l'intermédiaire de modifications@vente-privee.com ou par voie postale à l'adresse suivante : **VENTE-PRIVEE.COM - Service Relations Membres - TSA 91531 - 91853 ORSAY CEDEX FRANCE**

Pour toute information complémentaire relative aux traitements des Données Personnelles des membres de VENTE-PRIVEE.COM, le Participant est invité à se référer à la politique de confidentialité de VENTE-PRIVEE.COM accessible via l'URL : <https://www.veepee.fr/ns/fr-fr/legal/privacy>.

ARTICLE 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après désignés les « Contenus »), auxquels le Participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. VENTE-PRIVEE.COM est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au Règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de VENTE-PRIVEE.COM.

ARTICLE 12. RESPONSABILITÉ

12.1 LIMITES D'INTERNET

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption,

et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, VENTE-PRIVEE.COM ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de tout dysfonctionnement, anomalie ou perturbation liée ou provenant du réseau Internet, hormis les cas où VENTE-PRIVEE.COM n'aurait pas respecté l'une de ses obligations.

12.2 CAS DE FORCE MAJEUR

Il est entendu que la responsabilité de VENTE-PRIVEE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté, prolongé, annulé ou reporté.

ARTICLE 13. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les dispositions du Règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

Toute réclamation relative au Règlement devra être faite exclusivement par écrit à VENTE-PRIVEE.COM à l'adresse de contact suivante : moderateur_blog@vente-privee.com.

Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre VENTE-PRIVEE.COM et le Participant. A défaut, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.